

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 578 accordant une permission de huit, jours, sans solde, à Abdillahi Chire

n° 578

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
30 mai 1950

Numéro JO  
n° 5 du 01/05/1950

Date du numéro  
1 mai 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 236 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel n auxiliaire autochtone de la Côte française des n Somalis, modifiée par les arrêtés n°116 du 8 février 1917, 1135 du 18 octobre 1949 et 50 du 18 janvier 1950

**Vu** la demande de permission d'une semaine en date du 15 mai 1050 formulée par Abdillahi Chire en service au Dar-BI-Akbliar  
**Vu** l'avis favorable du chef du service des affaires politiques,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Une permission de huit jours, sans solde, est accordée à Abdillahi Chire, en service, au Dar-el-Akbhar, à compter du 19 mai. Art, 2, — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. GIIÀMBORBDON.**